

Les acteurs d'un projet bois-énergie

Pour la bonne réalisation d'un projet de chaufferie bois énergie, de nombreux acteurs doivent intervenir. La bonne compréhension de leur rôle et des interactions qu'ils peuvent avoir avec les autres acteurs du projet est essentielle. Ainsi, selon le degré d'implication souhaité, la collectivité fera appel à différents opérateurs qui sont classés par région à l'adresse suivante :

http://www.biomasse-normandie.org/catalogues-operateurs-catalogue-operateurs-francais_583_fr.html

Plusieurs cas de figure se présentent :

Projet que la collectivité ne veut ni financer, ni gérer :

- faire appel à des structures vendant la chaleur « clé en main »
(⇒ voir cas 1)
- concession ou gestion déléguée à un exploitant chauffagiste
(⇒ voir FEDENE)

Projet que la collectivité accepte de financer mais qu'elle ne souhaite pas gérer :

DSP de type affermage auprès de grands groupes exploitant chauffagistes (gros projets)

Projet que la collectivité accepte de financer et gérer :

dans ce cas, différentes catégories d'acteurs vont accompagner la collectivité tout au long de la genèse du projet
Le rôle de chaque acteur est décrit dans les pages suivantes
(⇒ voir cas 2)

Un projet de chaufferie bois peut être décomposé en 6 étapes clés qui déterminent à quel moment chaque acteur doit intervenir. Leur durée est variable suivant l'implication des acteurs et les contraintes techniques (cf. schéma ci-dessous – source ADEME) :





Cas 1 : vente de chaleur « clé en main »



Des structures prennent en charge l'ensemble du projet avec un délai rapide d'exécution et permettent ainsi aux collectivités de s'affranchir de la gestion et du financement. Moyennant un forfait annuel et une facturation au MWh consommé, l'approvisionnement, l'exploitation et la maintenance sont entièrement assurés par le vendeur.

Se référer aux fiches exemples : SCIC ERE 43, Entreprise Champ Rouget Bois Énergie, Syded du Lot, Pays de Seine-et-Tille...

Cas 2 : réalisation d'un projet de chaufferie bois par la collectivité

Le rôle de chaque acteur du projet est décrit ci-dessous :

Maître d'Ouvrage (MO) :



- commune
- communauté de communes
- acteurs privés

Le Maître d'Ouvrage est le responsable du projet. Il consulte les différents acteurs, prend les décisions et assure leur financement.

Il peut solliciter les avis des acteurs du territoire via un comité de pilotage.

Animateur bois énergie :



- association
- organisation interprofessionnelle
- syndicat

C'est l'acteur clé du suivi d'un projet de chaufferie bois. Il sensibilise puis accompagne le MO ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière bois-énergie, à travers :

- la réalisation de notes d'opportunités (cf ci-dessous)
- le conseil continu aux porteurs de projets
- le suivi et la mise en valeur des installations en fonctionnement
- l'organisation des filières d'approvisionnement

La liste des animateurs bois énergie est disponible au lien suivant : http://www.cibe.fr/IMG/pdf/2012-03-26_Listing_struct_animation_pour_brochure_CIBE.pdf



La note d'opportunité est un diagnostic rapide qui comporte :

- contexte
- adaptation au site
- éléments techniques et économiques
- filière d'approvisionnement

Sa réalisation nécessite au minimum une visite sur place et dure environ 1 mois.

Institutionnels :



- ADEME
- région
- département
- DRAAF
- DREAL

Ils pilotent et financent les programmes bois énergie dans les régions et sensibilisent et conseillent les acteurs.

Étude :



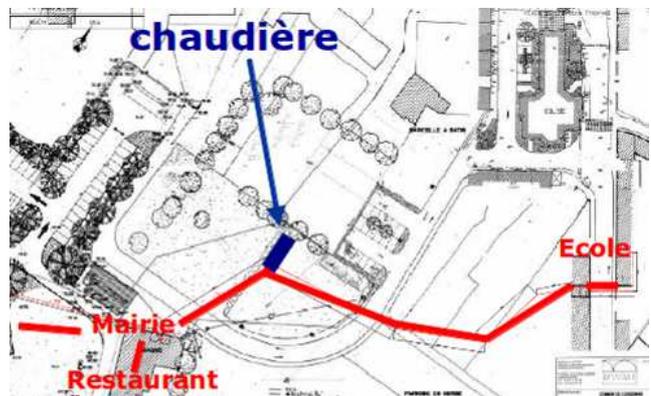
- bureau d'étude spécialisé

Le bureau d'étude est choisi par le Maître d'Ouvrage et réalise l'étude de faisabilité. Il dimensionne et chiffre le coût global du projet en suivant un cahier des charges de type « ADEME ». Plusieurs scénarios sont proposés en les comparant avec au moins une énergie de référence (gaz, fioul, électricité).

L'étude de faisabilité est une étude approfondie permettant de valider ou non la viabilité du projet. Elle comporte :

- étude thermique et énergétique
- étude technique et réglementaire
- étude économique et financière
- étude d'approvisionnement bois
- étude juridique

Sa réalisation dure 6 à 12 mois.



Financeurs :



Leur consultation permet de proposer, en parallèle de l'étude de faisabilité, un plan de financement pour le projet.

Organismes de subvention :

- ADEME
- région
- département
- ministères
- fonds européens

Ils participent aux financements des études de faisabilité et des infrastructures (chaufferies, plateformes...).

Financeurs privés :

- banque
- investisseurs

Ils apportent les ressources complémentaires pour le démarrage du projet.

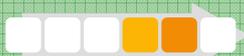
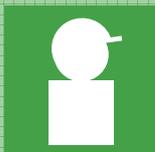
Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) :



- bureau d'étude
- bureau d'ingénierie

Il a pour mission d'aider le Maître d'Ouvrage à choisir le Maître d'Œuvre puis à suivre l'avancement du projet. Il facilite la coordination du projet et contribue au respect des obligations de chacun des acteurs.

Maître d'Œuvre (MOE) :



- bureau d'étude
- bureau d'ingénierie
- architecte

Il conçoit et réalise le projet en introduisant les demandes d'autorisations administratives, en consultant les entreprises et en coordonnant les travaux de réalisation (entrepreneur BTP, installateur, ensemblier, distributeur...).

Il travaille en collaboration avec le bureau qui a réalisé l'étude de faisabilité, et le cas échéant avec le futur exploitant de la chaufferie et/ou l'approvisionnement en combustible (propriétaire forestier [public / privé], entreprise de la filière bois, récupérateur de connexes, négociant en bois, transporteur...). Sa mission prend fin après la mise en service de l'installation.

Prestataires :



- artisans locaux
- entrepreneurs BTP
- installateurs chauffagistes

Ils sont encadrés par le Maître d'Œuvre pour réaliser les travaux.

Les prestataires qui assureront l'exploitation de l'installation sont également sélectionnés.

Organisation de l'approvisionnement :



En parallèle de la mise en place de l'installation, les acteurs responsables du combustible biomasse choisi doivent se structurer pour approvisionner la chaufferie.

Aide à la mobilisation de la ressource :

- Centres Régionaux de la Propriété Forestière
- Chambres d'Agriculture
- Fédération Nationale des Communes Forestières
- Office National des Forêts

Mobilisateurs de la ressource :

- gestionnaires (experts forestiers, coopératives forestières)
- entreprises de travaux forestiers
- CUMA
- prestataires divers

Détenteurs de la ressource :

- propriétaires forestiers
- agriculteurs
- Etat, collectivités
- industries du bois
- entreprises de recyclage

Logisticiens :

- gestionnaire de plateforme de stockage
- transporteurs
- vendeurs

